



## Bourse aux vêtements du club

### I) Service proposé

La bourse aux vêtements permet aux parents, via l'infrastructure proposée par le club, de vendre/acheter des vêtements de patinage d'occasion. Les seuls vêtements acceptés sont :

- les tenues d'entraînement spécifiques à la pratique du patinage artistique
- les polaires
- les tenues de compétition ou de gala
- les collants de patinage en bon état
- les gants en bon état

**Les vêtements de sport d'utilisation plus générale utilisés parfois par les enfants lors des entraînements (survêtements, pull, vestes chaudes diverses...) ne seront pas acceptés. Les patins ne seront pas acceptés (voir la bourse aux patins sur le site du club).**

Le club se chargeant de la présentation/vente des articles, **il se réserve le droit de refuser tout article jugé dans un état inadéquat à sa revente et ré-utilisation par un membre du club.**

La bourse n'est ouverte qu'aux seuls adhérents du club, tant pour le dépôt que pour l'achat d'articles.

### II) Position du club

Le club organise le dépôt, le stockage et la présentation des articles sur des périodes définies. Aucun article ne sera pris en charge ou vendu par l'intermédiaire du club en dehors de ces périodes. **Les prix de vente sont fixés par le vendeur et ne sont pas négociables à l'achat.** Le produit d'une vente ne transite pas par les comptes du club, et est remis dans les plus brefs délais au vendeur, après notification par mail.

### III) Modalités des transactions

#### 1) Dépôts.

Les adhérents déposant un article se verront remettre un reçu numéroté spécifiant :

- la description succincte de l'article
- le prix
- le nom du vendeur
- l'adresse mail du vendeur

Un duplicata sera fixé sur l'article, un autre gardé par le club le temps de prise en charge de l'article. Les articles étant stockés sur des portants, l'adhérent fournit un cintre par article déposé (cintre métal basique).



## Club des Sports de Glace de DAMMARIÉ-LES-LYS

### 2) Achats.

**Seuls les paiements en espèces seront acceptés** par le club. Les sommes seront remises sans délai au vendeur, accompagnées des duplicatas correspondant aux articles vendus. **La vente par lot n'est pas acceptée**, chaque vêtement sera considéré comme un article individuel et fera l'objet d'un reçu, ceci afin d'en faciliter l'achat.

### IV) Périodes d'ouverture de la bourse

#### 1) Dates et heures d'exposition des articles

**Décembre 2014:** du **lundi 08** au **samedi 13** inclus

**Février 2015:** du **lundi 09** au **samedi 14** inclus

**Mai 2015:** du **lundi 25** au **samedi 30** inclus

- **le mercredi:** de **12h30** à **13h30**
- **le jeudi:** de **18h00** à **19h30**
- **le samedi:** de **12h00** à **13h15**

#### 2) Dates et heures des dépôts

**Les dépôts seront ouverts la semaine précédent chacune des périodes ci-dessus, mêmes jours et mêmes horaires.**

#### 3) Lieu et organisation

Les articles seront présentés sur des portants dans un vestiaire de la patinoire qui sera signalé. Certaines tenues étant fragiles, les articles ne seront pas en libre service mais proposés par une personne du club.

Il est demandé aux parents désirant faire essayer une tenue à leur enfant de se présenter à la bourse en dehors des heures d'entraînement de l'enfant. **Il ne sera pas accepté de retard à l'entraînement (entrée sur la glace) pour ce motif.**

### V) Invendus

A l'issue de la dernière bourse, **les invendus doivent être IMPERATIVEMENT récupérés par les vendeurs.** Le club ne conservera aucun effet à l'issue de la dernière période de bourse. Tout vendeur peut retirer un article de la vente à n'importe quel moment, pendant les heures d'ouverture de la bourse ou par mail en dehors des périodes définies. Dans ce cas l'article sera tenu à sa disposition au bureau du club. **Tout article retiré sera remis en main propre au vendeur uniquement, et à aucun autre tiers.**